

I. GLAMJA

La protection des biens culturels, en Lituanie, n'a été réellement assurée qu'au xx^e siècle.

Le premier texte juridique, « Décret sur la protection des valeurs culturelles », fut promulgué en février 1919 par le gouvernement révolutionnaire provisoire de Lituanie.

Quoique ce mouvement eût été rapidement écrasé, le gouvernement bourgeois fut contraint de réaliser, dans une certaine mesure, les idées lancées. Ainsi, à la fin de 1919 fut formée la « commission archéologique » qui comportait un département de la protection des monuments anciens, au Ministère de l'Instruction Publique. A partir de 1936, c'est le Musée de la culture « Vitovt-le-Grand » qui prit en main la protection des monuments, et plus particulièrement son département de la protection des « monuments culturels ».

Comme les intellectuels progressistes et un large courant dans l'opinion publique critiquaient constamment le peu de soin apporté à la protection des biens culturels en Lituanie, une loi concernant la protection des monuments historiques fut préparée en 1933. En effet, du fait de la propriété privée et de la carence d'une législation, la protection des monuments restait très limitée et impuissante. Mais, malheureusement, le gouvernement bourgeois n'adopta pas ce projet de loi sur la protection des biens culturels.

Ce n'est qu'avec l'instauration d'un gouvernement soviétique en Lituanie que fut entérinée cette loi, en 1940, et que fut créée une organisation spéciale pour la protection des monuments historiques.

La seconde guerre mondiale causa de grands dommages aux biens culturels.

Des monuments avaient été complètement détruits, d'autres avaient été mis à sac ou étaient bien endommagés. L'arrêté national de 1948 et celui du Gouvernement Lituanien de 1949 sur « les mesures pour l'amélioration de la protection des monuments historiques » furent très positifs dans ce domaine.

A cette époque on développa l'inventaire et l'étude des monuments; on commença à les restaurer systématiquement.

En 1950, pour la première fois dans l'histoire de la Lituanie, fut créé un « atelier scientifique de restauration » et une nouvelle profession apparut, celle d'architecte-restaurateur.

En 1963, toutes les administrations responsables du patrimoine culturel sont réunies au sein de la « Direction des musées et de la protection des biens culturels » rattachée au Ministère de la Culture de Lituanie, qui assure jusqu'à présent la gestion et la protection de l'héritage historique de la république.

L'adoption de la nouvelle loi sur la protection des monuments historiques en 1967, loi qui a consolidé et développé la base juridique de la protection des monuments en Lituanie prouve le soin dont ils sont l'objet de la part du Gouvernement soviétique.

Après l'adoption de cette loi, les activités scientifiques s'appliquant à la protection des biens culturels furent considérablement développées.

Pour recenser et enregistrer les biens culturels, pour donner une assistance méthodique à ces réalisations, fut créé en 1967 le « Conseil méthodique et scientifique de la protection des biens culturels » de la République de Lituanie.

Des services d'inspection urbains furent organisés dans les villes de Vilnius et de Kaunas, et cette année, à Klaipéda. Les musées historiques et ethnographiques sont chargés de la protection des biens culturels.

Cette année, un spécialiste chargé de la protection des monuments a été adjoint à chacun des 16 musées qui se sont répartis le territoire de la République.

Le développement du personnel spécialisé est en cours à l'heure actuelle. Le travail principal des organisations de protection est de recenser les monuments historiques, d'établir et de faire légaliser leurs listes.

Une attention particulière a été accordée à la détermination de la notion « biens culturels » et à ses critères. De ce fait, il s'est avéré nécessaire de réviser toute la documentation sur le recensement. Pour cela ont été utilisées toutes les possibilités de la science dans le domaine de l'archéologie, l'histoire, l'architecture et l'art.

Comme la vie crée de nouvelles valeurs, il est évident que les listes des biens culturels de Lituanie devront être remises à jour périodiquement.

A présent, on possède les listes officielles de « monuments » de deux catégories :

— monuments d'intérêt national, listes entérinées par le gouvernement de la République de Lituanie,

— monuments d'intérêt local, listes approuvées par le Ministère de la Culture, qui comprennent des biens culturels d'intérêt archéologique, architectural, historique et, en partie, artistique.

Voici une brève description des différents types de biens culturels protégés en Lituanie.

Les monuments archéologiques (nombre total 3.823) — ce sont les seules sources historiques permettant de connaître l'histoire de notre région à partir du IX^e millénaire avant J.-C. jusqu'à l'apparition de l'histoire écrite.

Ce sont les anciens lieux d'inhumation et ensembles funéraires, des vestiges d'ateliers, des lieux de culte, de défense, les vestiges d'une ville, des pierres portant des inscriptions, les restes de tunnels secrets sous des cours d'eau, etc.

C'est le plus important groupe de monuments de la culture du pays.

L'Institut d'histoire de l'Académie des sciences de Lituanie effectue principalement les travaux de recherches archéologiques.

De plus en plus, les musées prennent part aux travaux de recherche sur la protection de ces biens.

On a commencé à coordonner l'activité de toutes les organisations qui s'occupaient des questions d'archéologie.

Le plus grand danger couru par les monuments de ce type est leur détérioration ou leur destruction à l'occasion de travaux agricoles et surtout lors de construction de routes ou de travaux de bonification.

Actuellement, on effectue un contrôle planifié sur les projets de travaux de bonification, et on localise précisément les vestiges culturels dans les zones où sont effectués ces travaux.

Les monuments d'architecture (chiffre total : 732); ils sont typiques d'une époque, d'une étape historique ou d'un style; il peut s'agir d'ouvrages défensifs, d'édifices publics, de constructions d'habitation, de bâtiments industriels, de temples et d'ensembles de constructions d'usages divers, de bourgades, depuis les XIII^e et XIV^e siècles jusqu'à nos jours.

Jusqu'en 1960, il y avait très peu de bâtiments d'exploitation agricole et de communs qui fussent enregistrés. Maintenant tous ces types de constructions sont recensés et mis sous la protection de l'Etat.

Le problème de l'entretien de ces monuments, construits en bois et qui sont dans la plupart des cas vétustes, imposait que soient prises des décisions rapides et importantes. En 1969, les listes des monuments d'architecture ont été complétées lorsqu'en collaboration active avec l'Institut du Bâtiment et de l'Architecture, on a relevé 62 agglomérations très importantes (villes, bourgs) ayant un aménagement particulier des rues et des places.

La liste fut approuvée par le Ministère de la Culture et par le Comité d'Etat du Bâtiment de Lituanie.

Actuellement, ce document est une aide précieuse pour la conservation des traits spécifiques des bourgs, des villes, et de leurs constructions d'un grand intérêt pour notre pays.

Beaucoup de réalisations ont été faites dans le domaine de la conservation et de la restauration de ces monuments d'architecture.

On entretient tous les châteaux et certains sont restaurés. Des travaux de conservation et de restauration d'habitations et de temples sont en cours. Auparavant, ces travaux étaient axés sur les grands monuments mais récemment on a commencé à s'intéresser à l'architecture populaire, ainsi qu'à entretenir et restaurer les intérieurs des bâtiments anciens.

Les villes anciennes qui comportent de nombreux monuments sont classées à part.

Dans les années 1957-1964, ont été élaborés les projets de restauration des villes anciennes (parties historiques datant du XVI^e au XVII^e siècles) de Klaipéda, Vilnius et Kėdaiiailė, et en 1969 pour Trocaillė.

Parallèlement on a commencé à protéger les cités anciennes. Dans tout ce domaine nous sommes beaucoup inspirés de la riche expérience de la Tchécoslovaquie.

Cette année, suivant l'exemple des Républiques sœurs d'Estonie et de Lettonie, le Gouvernement de la Lituanie a entériné les mesures de protection des villes de Vilnius, Kaunas, Klaipéda, Kėdaiiailė et Trocaillė.

Les « monuments historiques » (nombre total : 1.050); il s'agit d'endroits marqués par des événements historiques, de lieux rattachés au passé révolutionnaire de la Lituanie, à la deuxième guerre mondiale, à l'implantation du socialisme, d'endroits liés à la vie et à l'activité de personnalités, d'hommes de science et de culture; il peut aussi s'agir de valeurs qui ont trait à l'histoire militaire, économique, aux mœurs et aux coutumes. Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale qu'on a commencé à recenser de telles choses.

Il a été fait beaucoup pour identifier sur place les lieux et les objets liés aux événements historiques et à la vie des grands personnages de notre pays.

Cela a été suivi par la restauration d'une partie de ces édifices ou par l'érection de monuments commémoratifs, de stèles, portant des inscriptions, etc. Dans certains de ces bâtiments sont organisées des expositions de musées d'Etat (maison du 1^{er} congrès du parti communiste de Lituanie, maison du peintre et compositeur Tchurlenis, etc.) ou d'autres, selon des principes sociaux. Cette année, on doit délimiter les champs de bataille les plus importants qu'il y eut en Lituanie durant la seconde guerre mondiale. Ces lieux seront placés sous la protection de l'Etat.

On développe à l'heure actuelle le recensement des monuments de la technique.

« Les monuments d'art » (chiffre partiel : 1.650) comprennent des œuvres d'arts plastiques, décoratifs, appliqués et populaires.

Les objets isolés qui ne font pas partie d'un ensemble de sculptures populaires en bois (croix, calvaires) ont été enregistrés : les cloches, les tissus, les tableaux et d'autres œuvres d'arts décoratifs et appliqués. Dans ce but, depuis 1960, sont organisées systématiquement, en collaboration avec des musées d'art, des expéditions pour découvrir et recenser ces œuvres d'art.

Cet été a eu lieu la dernière expédition de recherche. Il est prévu de déterminer en 1970 l'établissement de la liste générale des « monuments d'art » de la république.

La protection des œuvres d'art est étroitement liée aux recherches et à la conservation.

Pour apporter des améliorations dans ce domaine, on a commencé en 1968 à réaménager les ateliers de restauration du Musée national d'art, en axant les efforts sur l'atelier principal de restauration qui traite non seulement les pièces du musée, mais aussi d'autres œuvres d'art recensées. Le problème principal est la formation de spécialistes qualifiés.

Dans ce domaine les ateliers de restauration de Moscou, Leningrad, et Kiev nous aident beaucoup.

Nous devons remercier les conservateurs de Pologne pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans le domaine de la conservation des fresques, et les conservateurs de Bulgarie pour leurs conseils sur la conservation du bois.

La protection des biens culturels en Lituanie est étroitement liée au développement et aux progrès ultérieurs de la science.

Les monuments historiques et culturels et les résultats des recherches menées dans ce domaine enrichissent, d'un autre côté, la science historique, donnent parfois les clés pour la compréhension et la connaissance de l'histoire du peuple de Lituanie et aident à combler les lacunes qui y existent encore. Quoique nous disposions de lois efficaces et de moyens scientifiques importants pour la protection des monuments, le succès de cette entreprise dépend considérablement de la collectivité, dont le rôle est grand en ce domaine.

Une propagande insuffisante en faveur des monuments, une faible connaissance des biens culturels qui sont protégés par l'Etat, peu de traditions à ce sujet dans les villages et même dans les villes, expliquent que beaucoup de dommages soient encore occasionnés, surtout à des sites archéologiques ou à des monuments d'architecture populaire.

Pour inciter la population à participer à cette activité de protection, une société ethnographique a été créée et a commencé en 1962 à assumer

un rôle dans la conservation de certains biens culturels (en Lituanie, les traditions ethnographiques sont cependant plus anciennes).

En 1965, elle fut réorganisée sous le titre de « Société pour la protection des monuments et l'ethnographie ».

Sa tâche principale est d'apporter son aide aux organisations d'état de la protection des monuments dans le domaine du contrôle, des études, et surtout, pour faire connaître les monuments et les mesures de protection édictées.

Avec le concours des organisations de protection et de cette société ont été imprimées des affiches portant les listes des monuments protégés et elles ont été distribuées aux soviets ruraux, aux kolkhozes, aux sovkhozes, aux maisons de la culture et aux écoles.

Un second concours de la protection des biens culturels a été organisé en Lituanie. Ces concours ont lieu tous les deux ans et les résultats sont comparés.

Ce second concours est consacré au centenaire de Lénine.

Il se terminera par une exposition illustrant le travail dans le domaine de la protection et de la propagande en faveur des monuments.

La coopération de tous les efforts entrepris pour diffuser dans le grand public la propagande en faveur de la protection des monuments, par la presse, la radiodiffusion et la télévision a déjà apporté de sensibles améliorations dans ce domaine.

Mais le problème principal est de poursuivre et de développer cette activité. Avec l'application de la loi sur la protection des monuments, on peut remarquer qu'est intervenue une amélioration de la situation dans le domaine de l'instruction. Pour les élèves qui sont en huitième année a été organisé un cours facultatif (exploration ethnographique de la contrée) où l'on apprend aux élèves comment sont protégés les biens culturels ainsi que les principes de leur classement.

L'étude scolaire de l'ethnographie se développe aussi. Pour les écoles supérieures de la république, nous avons déjà élaboré et présenté au Ministère de l'instruction supérieure et secondaire spécialisée, le programme d'un cours facultatif sur la protection des monuments.

Il faut perfectionner, continuer et développer toutes les mesures qui inculquent aux élèves le respect et l'amour des monuments.

La société pour la protection des monuments et l'ethnographie a ouvert une souscription pour la protection des monuments: 80.000 roubles ont déjà été collectés qui seront employés pour la conservation de trois monuments.

La société a organisé des camps-séminaires pour instruire son personnel travaillant dans l'ethnographie.

Cette année une campagne de fouilles archéologiques a été organisée en collaboration avec l'Académie de Lituanie.

Pour notre population ces rencontres et les réunions pour la visite de monuments ont une grande importance éducative; elles lui inspirent des sentiments patriotiques et internationalistes, le respect des réalisations du progrès, de la pensée scientifique et de la culture.

Ce n'est que par la compréhension de l'opinion publique de notre pays, grâce à son aide active et à la coopération de tous les efforts des spécialistes que nous pourrons résoudre ce problème important et dire à la génération future: « Oui, nous avons tout fait pour conserver l'héritage culturel. » Mais, pour qu'il en soit ainsi, nous devons continuer systématiquement ce travail important pour la conservation de ces richesses de notre peuple.

I. GLAMJA,

Membre du Comité Soviétique de l'ICOMOS,
Directeur des musées et de la protection des monuments
de la Culture du Ministère de la Culture de la R.S.S. de Lituanie.